

Image not found or type unknown



Depart a l etranger des enfants....

Par **frelau**, le **02/05/2008 à 20:53**

Bonjour,
ma compagne séparée, souhaite me rejoindre en Espagne avec ses 2 enfants.
De part le jugement initial de separation, le pere a un droit de garde standard ... 1 week sur 2... la moitié des vacances scolaires.
Aujourd'hui il revendique son droit de garde pour ne pas que l'on emmene les enfants.
Alors quelles sont les demarches a faire en sachant que ce depart vers l etranger est temporaire 9 mois ?
Quels sont nos droits ? et ses droits ?
On souhaite organiser un retour en France une fois par mois pour qu'il puisse les garder au moins un week + la moitié des vacances scolaires a nos frais ...
Qu'en pensez-vous ? comment faire ? que faire ?
Merci d'avance pour vos reponses.